

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CLUPP DU 17 JUILLET 2020

Présents

Pour la nouvelle municipalité :

- Mme la présidente du nouveau Conseil Portuaire Danièle PETINIAUD GROS – Maire d'Ars en Ré
- Monsieur Etienne CAILLAUD 1er Adjoint en charge du port de plaisance
- Accompagnés de Mr Patrick HERAIL maître de port et de Dan PAPOT DGS

Pour le nouveau CLUPP, chacun a pu se présenter en quelques minutes :

- Madame Marina DUCHARME membre titulaire et son suppléant monsieur François DUPLEIX
- Pierre MOREAU membre titulaire et son suppléant monsieur Jean Pierre PATRUCCHI
- Jean Claude PERIN membre titulaire et son suppléant Emanuel BARAT

Présentation des sujets présentés par le CLUPP pour cette première réunion

Le mode de fonctionnement souhaité par la Mairie et par le Clupp :

Un partenariat effectif : le CLUPP est un relai d'informations et suggestions émises par les occupants
Vers la mairie

A l'inverse le CLUPP communique aux occupants toutes les informations qu'il recueille sur la gestion du port

Fréquence des réunions et présence des suppléants

Communication avec le Maire Adjoint en charge du port

Réponse globale de la municipalité :

Les objectifs de bonne coopération sont communs. Il faut entretenir et améliorer la vie du village, du port et de notre environnement naturel marin pour continuer à nous épanouir sur et dans l'eau notamment dans le respect des personnes, de la nature et permettre à tous ceux qui le souhaitent d'apprendre à connaître cet élément sans le dégrader malgré les menaces des conséquences climatiques. Les souvenirs du Fier d'Ars et de ses nombreux voiliers sont restés bien présents et confirment si besoin est l'attachement à la plaisance.

Sur le mode de fonctionnement, CLUPP/Mairie, celui mis en place avant doit être maintenu c'est-à-dire une réunion avec le CLUPP avant chacun des 2 conseils portuaires annuels suivie du conseil portuaire sans écarter le besoin ponctuel d'une réunion supplémentaire pour un dossier particulier en sachant qu'Etienne Caillaud est facilement joignable si nécessaire.

Seule la présence des délégués titulaires et ou du suppléant, quand il remplace un titulaire, est autorisée pour rester dans le cadre voulu par le code des transports.

Sur la gestion des priorités des plaisanciers qui veulent un emplacement plus grand suite à l'achat d'un autre bateau, elle est aujourd'hui limitée à 5 ans, la municipalité proposera au conseil municipal de permettre un renouvellement supplémentaire de 5 ans. Soit au total 10 ans.

La mise à jour d'un fichier des adresses mails des plaisanciers pourra s'examiner dans le respect des confidentialités requises et de l'acceptation des intéressés. Il faudra vérifier de quel fichier on parle : celui des électeurs au CLUPP qui ne devrait pas poser de problème et que la capitainerie doit tenir à jour (code des transports) ou du fichier général des plaisanciers qui devrait a priori rester la propriété de la capitainerie.

L'accueil des visiteurs n'a pas le succès voulu, port difficile d'accès mais pas seulement. Il a fait débat et la volonté de l'améliorer sur un projet commun a été affirmée. Des idées déjà de travail : autre signalisation, brochure d'accueil, prêt de vélo, démarche de qualité pour un label port exemplaire, adhésion au programme « pavillon bleu » pour tenter les visiteurs, prêt de chariots adaptés pour ne plus voir de véhicules garés en haut

des pontons car cet espace doit rester libre et aussi parce que la charge des véhicules abîme cette jetée, mise en place d'un poste de traitement portatif des eaux noires...

Le rôle des différents acteurs et les contraintes environnementales dans la chaîne de décision pour le port ont été abordés. Tous reconnaissent que les freins et l'inertie constatée pour mener à bien des dossiers urgents découlent pour beaucoup de ce « mille-feuille administratif ». Il faut certainement les appréhender autrement par un suivi « pro actif » et espérer pour l'avenir un raccourcissement de cette chaîne d'acteurs. Un espoir peut-être avec la nomination d'un ministre de la mer ? Les contacts port d'Ars vers ces administrations doivent être recherchés, souvent, des opérations de dragage du fier d'Ars se font sans que la capitainerie en ait été informée.

À l'évidence les acteurs sont nombreux :

- DDTM, DREAL, CDC, Département, RAMSAR, Parc Naturel marin, Natura 2000, loi sur l'eau, Région et plus encore

Ils sont aussi budgétivores par le nombre d'études exigées qui souvent deviennent obsolètes car anciennes !

À la demande de Mr CAILLAUD, ont été précisés par le CLUPP les rôles importants et complémentaires du Clupp et des différentes associations :

- l'AUPAR qui a fait élire le CLUPP en 2015, qui œuvre contre l'extension des parcs ostréicoles dans le Fier d'Ars et pour le retrait des friches ostréicoles abandonnées et dangereuses en particulier pour les planchistes, pêcheurs à pied et plaisanciers d'autant que ces zones ne sont pas bien balisées
- Le CNAR qui gère notamment l'École de voile
- Le Conseil Portuaire qui est compétent pour émettre un avis sur les affaires du port qui intéressent les personnes concernées par son administration c'est-à-dire les usagers permanents, celui-ci doit être consulté sur un certain nombre de sujets (délimitation administrative du port, budget prévisionnel, tarifs, concessions, travaux, sous-traitance exploitation, règlements de police ...)
- Le CLUPP, comité local des usagers permanents du port, qui est réuni au moins 1 fois par an par le maier, il reçoit communication du budget du port, il désigne des membres pour représenter les navigateurs de plaisance au Conseil Portuaire

Enfin, sur les dossiers objets des courriers CLUPP :

- dévasage des bassins, zone de stockage à terre, l'été pour dynamiser les possibilités d'accueil et de ressources (une cinquantaine de plaisanciers avait répondu favorablement à l'enquête AUPAR pour sortir leur bateau),
- nouvelle cale de carénage

La municipalité a pris ces dossiers en main, elle s'en est entretenue longuement avec la précédente équipe municipale pour les reprendre et les poursuivre, elle les poussera vivement et ces sujets seront traités lors de la réunion à suivre du Conseil Portuaire.

Fait à Ars,

Le 31 juillet 2020

Pour Le CLUPP (cluppars@gmail.com)